

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 4 — 13 — — soir, Express.  
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 50 — — Express.  
 5 — 47 — — soir, Omnibus.  
 9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La séance du Corps-Législatif s'est ouverte samedi à une heure. Au moment où nous traçons ces lignes, M. Rouher, ministre d'Etat, a la parole pour répondre à M. Thiers. Les tribunes sont encombrées, et la foule des curieux n'est pas moins grande aujourd'hui que jeudi aux abords du palais Bourbon.

On parle, dit le *Bulletin de Paris*, d'une pétition au Sénat qui aurait pour objet d'introduire d'importantes modifications dans notre système de recrutement militaire. Une très-large part serait faite, avec des avantages particuliers, aux enrôlements volontaires, et la conscription serait maintenue à l'effet seulement de compléter les vides annuels.

Le dernier courrier des Etats-Unis nous apprend que le transport français, le *Rhône*, est en route pour Saint-Nazaire, ayant à son bord 1,050 hommes de troupes françaises du corps expéditionnaire. Ce fait répond aux attaques de ceux qui prétendent que le séjour de nos soldats au Mexique peut être illimité.

Les journaux allemands mentionnent des échecs subis par les alliés au Mexique. Toutes nos informations démentent ces renseignements.

Une dépêche télégraphique que nous recevons de Madrid à la date du 15 au soir, nous annonce que l'ordre n'a pas été troublé et que

la tranquillité continue à régner dans la capitale et dans toutes les provinces de la péninsule.

Les journaux de Madrid sont pleins d'affligeants détails sur les troubles dont Madrid vient d'être le théâtre.

Ce n'est pas la troupe, dit la *Regeneracion*, qui a ouvert le feu, mais la population qui a pris l'initiative des hostilités. Plusieurs familles de la capitale sont dans le deuil; la faute n'en est pas au gouvernement, qui n'a fait que repousser la force par la force.

On compte, dit la *Epoca*, cent vingt-huit prisonniers.

La *Politica* raconte qu'au moment où la force armée se disposait à faire feu sur des rassemblements, tout à coup un prêtre s'est élancé entre la troupe et le rassemblement, et, par ses supplications, est parvenu à désarmer la juste irritation de l'officier commandant.

Madrid jouit maintenant d'une tranquillité complète, et rien ne fait présumer que l'ordre puisse être troublé de nouveau.

Madrid, 15 avril. — Une nouvelle proclamation du gouverneur de Madrid avertit les habitants que tout désordre et toute désobéissance aux ordres de l'autorité seront sévèrement réprimés.

Un correspondant du *Phare* écrit à cette feuille, à la date de Paris, 15 avril :

Un de mes amis qui a quitté Madrid avant-hier mardi, a vu le commencement du soulèvement armé qui s'est fait à la Puerta del Sol et sur quelques autres points de Madrid. Le

mouvement paraît avoir pour but le renversement du gouvernement de la reine, et l'installation d'une dictature militaire en la personne d'Espartero ou d'O'Donnell, sans qu'il y ait d'abord un parti bien arrêté : la république ? ou une régence ? Une lettre écrite de Madrid à la même date présente le mouvement comme n'ayant point de gravité, principalement formé par des étudiants, et devant servir de motif à un coup d'Etat pour lequel tout serait préparé.

On lit dans le même journal :

Je crois vous avoir dit que le roi Léopold devait venir à Paris, à son retour de Londres. Ce voyage s'expliquerait par un incident singulier sur lequel j'ai recueilli les renseignements suivants :

Le roi des Belges aurait appris, il y a quelques jours, que le *Morning-Post* se disposait à publier une nouvelle série de documents diplomatiques dans le genre de ceux qu'il inséra l'an dernier et qui produisirent une si vive sensation. Il s'agissait cette fois de lettres échangées entre Berlin et Saint-Petersbourg et de dépêches concernant l'attitude de la France dans les affaires de Rome et d'Italie.

Redoutant le scandale qui résulterait de cette publication, le roi Léopold se rendit auprès de lord Palmerston et il obtint de lui que le *Morning-Post* garderait le silence. Mais cette affaire s'est ébruitée et le roi des Belges viendrait à Paris pour essayer de détruire le mauvais effet qu'elle a pu produire sur l'Empereur.

Les dépêches reçues d'Amérique ont prouvé

que la résistance des confédérés est toujours aussi énergique. Grant avoue avoir éprouvé un échec et avoir été obligé de se replier devant l'ennemi. Il est vrai qu'il déclare avoir ensuite repris une partie du terrain perdu; mais l'échec qu'il a subi n'en est pas moins significatif.

Sherman annonçait aussi de Burksville qu'il avait devant lui une grande force confédérée.

Les dépêches d'Amérique nous apportent des nouvelles considérables. Le succès remporté par l'armée de Lee sur les troupes fédérales n'a été qu'un effort éphémère. Grant a repris énergiquement l'offensive, et, après trois jours de combat, Lee vaincu a dû se retirer dans la direction de Linchburg, abandonnant Richmond et Pétersbourg. Les dépêches évaluent à 15,000 morts ou blessés la perte des confédérés et le nombre des prisonniers à 25,000. Lee aurait perdu en outre de 100 à 200 canons.

Grant a occupé immédiatement Pétersbourg et Richmond. Cette dernière ville était en flammes.

Cette défaite est un coup terrible porté à la cause du Sud; il est impossible d'en méconnaître la gravité. Les dépêches ne nous parlent pas de M. Jefferson Davis ni du gouvernement de Richmond. Nous recevons demain, par nos correspondances, des détails circonstanciés.

L'Amérique méridionale est en guerre ou en révolution.

Pendant que le Brésil envahit Montevideo et combat le Paraguay, une insurrection qui

## FABLETTON.

46

## MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

## VII. — LE CRIME.

Quand elle se vit en face de celle qu'elle voulait dépoigner après l'avoir assassinée, Magdeleine, de plus en plus assurée du succès, hésitait cependant à frapper.

Ce n'était pas qu'elle pût revenir sur ses projets homicides; ce n'était pas qu'elle fût capable d'avoir jamais des remords; mais, ainsi que nous l'avons dit, dans ce cœur pervers régnaient, égaux en puissance, deux sentiments mauvais :

L'amour de l'or et l'amour de la vengeance.  
 Haineuse et cupide, Magdeleine aurait voulu se tripler pour frapper du même coup les deux femmes et palper cet or, objet de sa hideuse convoitise.

D'un autre côté, c'était bien moins Jeanne que Justine qu'elle haïssait, elle avait hâte de voir couler le sang de celle qui deux fois l'avait vaincue. La Magdeleine détestait Justine comme le vice déteste

la vertu, et cet antagonisme du mal contre le bien, — antagonisme qu'on rencontre sous mille formes dans la nature, — était si fort, si tyrannique chez Magdeleine, qu'elle eût voulu savoir dix vies à Justine, pour avoir le plaisir de les lui arracher dix fois, fût-ce au péril de sa propre existence, fût-ce au prix de mille tortures.

Elle hésita donc et se demanda, — avec le sang-froid du chasseur qui a deux pièces au bout de son fusil, — laquelle des deux elle frapperait d'abord. Après une minute peut-être d'une sombre méditation, elle arrêta que Jeanne serait sa première victime.

— Si je manquais l'autre du premier coup, se dit-elle, la vieille se réveillerait; je les aurais toutes les deux sur les bras; celle-ci est à ma portée... Je suis sûre de moi !... allons !...

Ce disant elle rabattit la couverture, appliqua rapidement sa main sur la bouche de la malheureuse femme, pour étouffer le bruit de sa respiration, et de la main droite, sans trembler comme sans pâlir, elle enfonça le couteau en pleine poitrine. Une écume rougeâtre vint aux lèvres de Jeanne; elle eut comme un râle étouffé; son corps s'étendit dans une crispation convulsive et tout rentra dans le silence.

— Et d'une ! fit l'assassin en retirant l'arme meurtrière de la plaie d'où le sang s'échappa aussitôt.

Elle essuya sur les draps sa main gauche légèrement humectée par l'écume sanguinolente qui était venue aux lèvres de sa victime et s'avança vers le cabinet où dormait Justine, en murmurant :

— A toi, maintenant !... et après... au trésor !...

Mais si ferme que Magdeleine s'efforçât de rester, peu à peu une émotion profonde, fébrile s'empara de ses esprits; le moindre bruit du feuillage agité par le vent la faisait tressaillir, un tremblement convulsif agitait sa main; un instant elle sentit ses jambes fléchir sous elle et s'appuya sur la huche; mais le meuble n'était pas dans un parfait aplomb avec le sol, et le poids de Madeleine lui imprima une secousse assez forte : or, si l'on s'en souvient, c'était là que Jeanne et Justine avaient provisoirement déposé leurs richesses. La secousse remua l'or; l'or tinta, et ce bruit fascinateur rendit à la misérable meurtrière son horrible courage.

— Oh ! oh ! dit-elle, il y a encore quelque chose là-dedans... allons, finissons !

Et elle avança le couteau à la main.

Mais la tâche était plus difficile à accomplir qu'il avait paru d'abord. En effet il faisait sombre dans le

cabinet de Justine, et Magdeleine n'avait aucun moyen de se procurer de la lumière; pour toute clarté devant la guider dans son œuvre infernale, elle n'avait que le rayon tremblotant de la lune, et encore le rayon s'arrêtait-il sur le lit de Jeanne, sur lequel il arrivait obliquement, filtrant à travers l'ouverture de la porte, laissée entrebâillée, et les vitres de la lucarne à demi couvertes par le rideau.

Pour augmenter cette clarté, Magdeleine fit glisser doucement les deux rideaux des lucarnes, et ouvrit toute grande la porte, bien certaine qu'à cette heure nul ne pouvait être sur la route, ce dont elle s'assura par un coup-d'œil rapide au-dehors.

Cette dernière précaution prise, elle marcha droit à la draperie, qui faisait l'office de portière entre les deux pièces.

Déjà sa main frémissante allait tirer le rideau quand, à son effroi, elle vit tout-à-coup un rideau glisser en grinçant comme de lui-même sur sa tringle.

L'assassin fit un pas en arrière.

Une grande ombre blanche se dressa à ses yeux épouvantés, le fantôme resta un instant immobile, puis il fit un pas vers elle.

a toute l'apparence d'une révolution, vient d'éclater au Pérou. Le traité conclu avec l'Espagne a été le prétexte du mouvement qui paraît avoir pris bientôt des proportions inquiétantes pour le chef actuel du gouvernement péruvien.

Une révolution a également éclaté à Panama, le 9 mars. Le président a abandonné son poste et s'est réfugié chez le consul des Etats-Unis.

La *Gazzetta delle Romagne* du 11 publie les détails suivants :

« Un fait des plus déplorable est arrivé dimanche dernier, dans l'après-midi, à Faenza.

» Une bande de cinq ou six cents personnes rentrait en ville après une promenade champêtre, avec drapeaux déployés et musique en tête, chantant l'hymne de Garibaldi, aux cris de : *Vive Garibaldi! Vive Mazzini!* — Rencontrée par la force publique, cette dernière intima l'ordre à la foule de se disperser. Cette première injonction ayant été vaine, on fit les trois sommations légales, mais sans plus de succès. Les gardes et les carabiniers se disposaient à remplir leur devoir en procédant à quelques arrestations, lorsque des pierres commencèrent à voler et des détonations d'armes à feu se firent entendre. L'échauffourée devint de plus en plus sérieuse, et quelque temps se passa avant qu'on pût rétablir l'ordre.

» Deux carabiniers et trois citoyens ont été blessés. Cinquante-sept personnes ont été arrêtées immédiatement et plusieurs autres ensuite; ce sont tous des gens du peuple.

» Le procureur général est parti hier à midi pour Faenza. »

Les lettres de Rome du 12 avril annoncent que l'ambassadeur de France, M. de Sartiges, a donné un grand dîner en l'honneur de M. le duc de Persigny. Le cardinal Antonelli y assistait.

Hier, le pape a reçu en audience particulière le duc et la duchesse de Persigny.

Turin, 15 avril soir. — La Chambre a continué la discussion des projets de loi financiers. Le député Leopardi a parlé en faveur et M. Boggio sur la situation financière.

La Chambre a ensuite ajourné à mardi sa prochaine séance.

Les bureaux de la Chambre proposent d'accorder au procureur du roi la faculté de procéder contre le député Ballanti.

La prussification de Kiel se poursuit par les moyens financiers, en attendant qu'elle s'accomplisse par les moyens politiques.

Une société vient de se constituer en Prusse pour prendre en adjudication tous les travaux à exécuter dans le port, et, en même temps, une commission, présidée par un amiral

prussien, s'est établie dans la ville, avec la mission de préparer les plans de ces travaux. On négocie des achats de terrains qui rendront les Prussiens propriétaires de tous les points importants. Enfin, on s'attend à l'arrivée des dépôts de la marine.

Berlin, 15 avril. — L'ambassadeur de France a eu aujourd'hui, à une heure et demie, une audience de Sa Majesté. On assure que M. l'ambassadeur de France a remis au roi Guillaume une lettre autographe de l'Empereur Napoléon.

Le général autrichien, prince de Schwarzenberg, arrivera demain de Vienne pour assister à la pose de la première pierre du monument à ériger en l'honneur de la prise de Dupel.

L'empereur de Russie arrivera ici le 27 et repartira le soir même pour Badé.

De nouveaux désordres très-graves, dit la *Grèce*, ont eu lieu au gymnase de Syra.

« Le scholarche Houmis se rendant au gymnase pour faire sa leçon, s'en retourna sans y entrer, effrayé par le tumulte et les cris des élèves soulevés contre lui à l'occasion d'un mur de séparation établi entre le gymnase et l'école hellénique.

» Après son départ, tous les élèves à l'exception de quelques-uns, auxquels M. Priziani donnait leçon, entourèrent l'établissement et se mirent à proférer contre M. Priziani les injures les plus grossières, lançant même des pierres aux carreaux.

» M. Priziani n'en continua pas moins sa leçon, mais il dut rester enfermé de 8 heures à midi dans la salle où il se trouvait, jusqu'à ce que, la force étant survenue pour dissiper le rassemblement, il pût facilement partir. »

Marseille, 15 avril. — Les lettres d'Alexandrie, du 8 avril, nous apprennent que des gendarmes égyptiens, soutenus par des Arabes fanatiques, ont assailli à coups de pistolet et blessé grièvement cinq ouvriers, dont un Français et quatre Italiens employés dans les chantiers Dussaut, sur l'isthme de Suez.

Le vice-consul de France a adressé des réclamations au gouvernement du vice-roi et attend l'arrestation des gendarmes agresseurs.

Les réclamations faites par le vice-consul de France ont réussi à calmer les ouvriers, qui se montraient disposés à venger leurs camarades.

Le principe de la liberté de conscience et de l'égalité des hommes devant la loi, quels que soient leur culte et leurs croyances, fait chaque jour de nouveaux progrès.

En Turquie, le sultan vient de décider que les prélats catholiques, les évêques grecs orthodoxes et les rabbins israélites siègeront dans les conseils et les cours de justice à côté

des cadis et des muphtis. A Varsovie, le conseil d'administration du royaume a résolu d'accorder aux israélites l'admission à tous les emplois. Le landgrave de Hambourg vient d'abolir le serment *more judaico*.

Les journaux d'Alger s'occupent beaucoup de la probabilité du prochain voyage de l'Empereur en Algérie.

Ils annoncent que les services du génie et des ponts-et-chaussées ont reçu des ordres pour tenir particulièrement en état les routes que doit parcourir Sa Majesté.

L'Empereur, d'après eux, débarquerait à Oran, et de là se rendrait par terre à Alger. Puis, s'embarquant pour Philippeville, il visiterait la province de Constantine avant de revenir en France.

Une dépêche adressée d'Alger au journal *l'Africain*, qui se publie à Constantine, prétend même que l'Empereur serait accompagné, dans son voyage, par l'émir Abd-el-Kader.

Nous croyons toujours, bien qu'il n'y ait rien d'in vraisemblable dans le projet de voyage attribué à l'Empereur, que les nouvelles qu'on en donne n'ont encore rien d'authentique.

Le mouvement insurrectionnel de la Kabylie du Babor ne paraît pas avoir la gravité qu'on lui a attribuée à l'origine. Le *Moniteur de l'Algérie* publie la note suivante qui est de nature à rassurer l'opinion :

Depuis le 18 mars dernier, la situation de la Kabylie du Babor s'était notablement améliorée; nos contingents indigènes avaient suffi à arrêter les progrès de l'insurrection.

En ce moment, les Beni-Sliman paraissent vouloir se joindre aux rebelles. En raison de la proximité de cette tribu du camp des travailleurs, le 77<sup>e</sup> de ligne, qui ne devait se mettre en route que le 12, sera embarqué demain pour Bougie.

Les opérations qui doivent faire rentrer les tribus du Babor dans le devoir ont été retardées jusqu'ici par le mauvais temps; mais bientôt les colonnes destinées à agir dans ce pays éloigné de tout centre de population européenne pourront commencer leurs mouvements. Il y a lieu de croire qu'il leur faudra peu de temps pour y rétablir la tranquillité. Déjà, du côté du Djidjelli, les Beni-Krezzeur et les tribus de Ziama ont envoyé des députations pour protester de leur soumission.

Le général de Wimpffen est attendu à Alger par le maréchal, qui doit, dit-on, prendre en personne le commandement du petit corps de troupes chargé d'opérer dans les Babors, entre Djidjelli, Bougie et Sétif, pour punir les montagnards de cette partie de la Kabylie des troubles qu'ils ont suscités récemment. Pen-

dant l'absence du maréchal-gouverneur général, il serait remplacé à Alger par le général Wimpffen.

Pour les articles non signés : P. Goder.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie la note suivante :

« Il résulte de nouveaux renseignements parvenus de Saint-Pétersbourg, à la date du 10 avril, que la maladie dont cette ville a été affligée dans ces derniers temps a pris le caractère de la fièvre typhoïde dans beaucoup de cas sans présenter, en général, des symptômes d'une grande gravité. Elle se complique quelquefois de congestion cérébrale, de pneumonie et autres affections, mais ne sévit guère que dans les hôpitaux. Quant à la peste de Sibérie, dont on avait annoncé l'importation à Saint-Pétersbourg, et qui n'est autre chose que la pustule maligne, cette nouvelle était erronée. »

— Il est fortement question, dit l'*Indépendance belge*, pour remplacer M. Nicias-Gaillard, qui vient de mourir président d'honneur à la cour de cassation, de M. Bonjean, sénateur, premier président de la cour de Riom. Une autre combinaison ferait passer à la place vacante par la mort de M. Gaillard, M. Duvergier, dont la place au conseil d'Etat serait donnée à M. Chamblain, qui cesse d'être secrétaire général au ministère de l'intérieur.

— D'après le *Constitutionnel*, les élections à l'Académie française de MM. Camille Doucet et Prévost-Paradol ont été approuvées par l'Empereur.

— Nous pouvons, dès aujourd'hui, donner la composition du camp de Châlons pour l'année 1865.

Le camp sera formé du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin, sous le commandement du maréchal Niel. Deux des trois divisions d'infanterie qui le composeront seront sous les ordres des généraux Picard et marquis de Liniers.

La division Picard qui doit, après la levée du camp, venir remplacer à Paris la division Wimpffen (5<sup>e</sup> du premier grand commandement), sera formée du 20<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, des 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de ligne, pour la première brigade; des 43<sup>e</sup> et 99<sup>e</sup> de ligne, pour la seconde.

Les autres corps d'infanterie seront les 11<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 74<sup>e</sup>, 84<sup>e</sup>, 96<sup>e</sup> régiments de ligne, et les 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied.

Parmi les régiments de cavalerie, nous citerons le 5<sup>e</sup> de dragons, venant de Pont-Mousson, et le 7<sup>e</sup>, venant de Clermont-Ferrand.

Les batteries d'artillerie doivent être fournies par les régiments les plus rapprochés du camp. Le génie envoie au camp la 15<sup>e</sup> compagnie de sapeurs de son 1<sup>er</sup> régiment.

Cette apparition inattendue troubla tellement la coupable qu'elle, la femme forte, elle qui venait de tremper ses mains dans le sang sans manifester la moindre terreur dans l'accomplissement de son crime, se sentit prise d'un frisson étrange : elle voulut foir et ses jambes restaient clouées au sol; elle crut alors à une vision surnaturelle... Par une bizarre combinaison des ombres et des lumières produites par la vague rayonnement de la lune, il lui semblait que ce fantôme prenait de seconde en seconde des proportions colossales.

Un éclair d'énergie luit cependant dans ses esprits; au milieu de sa frayeur, elle venait de trouver une vague ressemblance entre le fantôme et Justine... elle leva le bras pour frapper;... mais à ce moment l'ombre étendit elle-même la main... Magdeleine perdit alors tout sens moral; le couteau tomba de ses doigts tremblants et elle recula vers le lit où gisait Jeanne.

Cependant le fantôme avançait toujours, et Magdeleine reculait, l'œil hagard, les bras tendus convulsivement.....

Et l'on entendait au milieu du silence un bruit singulier, monotone, semblable à celui de l'eau tombant goutte à goutte dans un vase.

C'était le sang de Jeanne qui avait percé les draps et coulait à terre...

On l'a deviné, ce fantôme menaçant, cette ombre vengeresse que la coupable prenait pour un messager de la colère céleste, n'était autre que Justine.

On sait que la jeune fille avait quitté ses parents nourriciers par suite de l'infirmité dont elle était atteinte. La pauvre enfant, nous l'avons dit, était somnambule. Or, Justine était dans ce moment dans un accès de somnambulisme naturel.

Le somnambulisme naturel diffère du sommeil magnétique, en ce que dans l'état magnétique le sujet reste soumis à la volonté d'autrui, tandis que dans le somnambulisme naturel, le somnambule obéit à un besoin impérieux, né en lui, d'exprimer certains sentiments qui n'ont pu se manifester dans l'état de veille, ou d'accomplir certains actes que des circonstances ont rendu impossibles à exécuter dans l'état ordinaire.

Nous ne chercherons pas à expliquer ce phénomène étrange par lequel certains individus endormis ont connaissance de faits qui se passent près ou loin d'eux et reçoivent des révélations mystérieuses; nous ne demanderons pas non plus comment les uns gar-

dent et comment les autres ne conservent pas le souvenir de ce qu'ils ont entendu ou vu pendant leur sommeil, mais nous croyons devoir citer deux faits déclarés et reconnus authentiques.

Le premier appartient à l'histoire; s'il ne rapporte pas des circonstances identiques à celle que nous racontons, il sert tout de moins à en constater la vraisemblance.

Quant au second, il tient essentiellement à la chronique judiciaire des temps modernes, et est l'exacte reproduction d'une partie de notre drame.

Voici le récit du premier événement auquel nous faisons allusion :

Une nuit de l'année 1720, M. de Saint-Remi, vice-roi de Sardaigne, rêva que la peste était dans son gouvernement et y faisait d'affreux ravages. Le lendemain on lui annonça qu'un bâtiment de commerce sollicitait l'entrée dans le port. M. de Saint-Remi, vivement frappé de son rêve, refusa net; et, comme le capitaine insistait pour entrer, le vice-roi donna l'ordre de tirer sur le navire, s'il ne s'éloignait à l'instant. Le bâtiment dut obéir; il fit voile pour Marseille, où il entra sans obstacle. Trois jours après, la peste désolait l'antique cité et enlevait quarante mille habitants. Les archives de Cagliari ajou-

tent que M. de Saint-Remi avait de loin en loin des accès de somnambulisme.

Voici le second événement. Nous le racontons textuellement d'après les journaux du 17 septembre 1856 :

« Le nommé Jacques M..., âgé de cinquante-deux ans, cultivateur à Vernouillet (Seine-et-Oise), avait apporté à la halle de Paris des fruits, du beurre et des légumes. Après avoir effectué la vente de sa marchandise, il s'était remis en route, et à quatre heures du matin, il se trouvait sur le territoire de Nanterre. Depuis que le cultivateur était en plaine, il avait jugé à propos d'étendre sur la paille fraîche de la voiture ses membres fatigués, et le mouvement du cheval, qui allait au pas, l'avait bientôt endormi.

« Un songe descendit sur lui. Ce songe n'était pas sorti par la porte d'ivoire, car le cultivateur rêva que deux individus à mine farouche, armés de poignards acérés, se tenaient près de lui, délibérant pour savoir s'ils lui perceraient le cœur. Saisi de terreur, il restait immobile, et les brigands se contentèrent de le fouiller et de lui enlever son argent et ses habits. Malgré lui, il fit un mouvement, et il sentit sur sa poitrine le froid

— Jeudi la promenade de Longchamps a eu un éclat qui a surpris et charmé à la fois les curieux. De la place de la Concorde au bois de Boulogne, la foule des grands et beaux équipages dont plusieurs à quatre chevaux était énorme. Les contr'allées étaient couvertes de piétons. Les jolies femmes étaient sans nombre et leurs toilettes ravissantes.

— Des cas assez nombreux de typhus, dit l'Africain, ont été constatés depuis quelque temps dans la population indigène et israélite de Constantine.

Quelques personnes attribuent, bien à tort, les causes de cette maladie contagieuse aux défrichements effectués cet hiver au Coudiat Ali. Il suffit, pour démontrer l'erreur de cette supposition, de faire remarquer qu'aucun des habitants du Coudiat n'a été atteint par l'épidémie.

L'Africain est d'avis que l'on doit plutôt s'en prendre à l'insalubrité des rues et des maisons arabes.

— Voici un échantillon de ce que coûte une élection anglaise, dans ce pays dont on voudrait importer chez nous la législation et les mœurs politiques.

Les libéraux anglais avaient offert une candidature à M. John Stuart Mill. Ce personnage ne l'a acceptée qu'à condition de n'en point payer les frais.

Aussitôt, ses électeurs, qui paraissent vouloir son élection à tout prix, ont tenu, dit la Presse, un meeting à Saint-James-Hall, et résolu avec enthousiasme qu'une souscription serait ouverte pour assurer le succès de M. John Mill, lequel coûtera, d'après les calculs les plus modérés, 12,000 livres, soit 500,000 fr. de notre monnaie.

#### POLICE CORRECTIONNELLE.

Un industriel parisien. — Sous la prévention de récidive de vagabondage, le prévenu comparait devant le tribunal.

M. le président, au prévenu : — Comment vous nomme-t-on ?

Le prévenu. — Ça dépend, monsieur le président.

M. le président. — Comment, ça dépend ?  
Le prévenu. — Oui, ça dépend de l'humeur des personnes : les uns m'appellent *dites donc* ? les autres *eh là-bas* ? les uns *va-nu-pieds*, les autres *M'sieu*, pour me flatter.

M. le président. — Tâchez de répondre avec convenance. Quel est votre nom ?

Le prévenu. — Un fichu nom, mon président ; un nom à coucher à la porte ; dites si j'ai pas raison ? Je me nomme Numithor-Adhémar *Sanlesou*. C'est dégoûtant ! Je veux écrire au garde des sceaux pour avoir le droit de changer ma signature sociale. (On rit.)

M. le président. — Répondez sans paraphrase à mes questions : Où sont vos parents ?  
Le prévenu. — Ho ! bien oui, je l'en fiche !

Mes parents ! Est-ce que je sais où ils sont ? Suis-je bien sûr d'en avoir eus, seulement ? car, vraiment, mon président, si je ne suis pas né sous une feuille de chou, j'ai très-bien pu pousser entre deux pavés. (On rit.)

Au public : — Vous riez, vous autres, parce que j'ai l'air de dire des blagues, mais le fait est que si j'étais le fils d'un quelqu'un il m'aurait laissé son mobilier, sa maison ou son parapluie ! Je serais dans mes meubles, peut-être ! Ça me serait bien doux, allez.

M. le président. — On vous accuse de vagabondage, et c'est pour la troisième fois que vous comparez devant la justice pour le même délit. Pouvez-vous justifier d'un domicile ?

Le prévenu. — Ha bien oui ! je l'en fiche, des domiciles. Est-ce que les propriétaires ne sont pas d'une incongruité révoltante sur l'article des loyers ? Ils sont féroces les propriétaires ! (D'un air théâtral.) Je demeure sur le pavé de Paris, seul héritage de mes pères !

M. le président. — Le pavé de Paris n'est pas un domicile convenable.

Le prévenu. — Tiens, c'te farce ! J'aimerais mieux en avoir un au Grand-Hôtel, avec coucou, canapé, armoire à glace, divan et tout le *tralala*, avec deux fenêtres sur le boulevard ! Mais, comme dit la chanson :

(Il chante.)

Quand on n'a pas ce que l'on aime  
Il faut aimer ce que l'on a.

(On rit.)

M. le président. — Ainsi, vous avouez n'avoir pas d'autre domicile que la rue ?

Le prévenu. — Oui, monsieur le président, Je l'avoue, je demeure chez *maman*. Ça n'a rien d'immoral, quoi qu'en disent MM. les sergents de ville, qui trouvent ça une contravention. Je couche dans la rue toutes les fois que le tribunal n'a pas la bonté de me loger aux frais de l'État, comme un fonctionnaire public.

M. le président. — Avez-vous des moyens d'existence ?

Le prévenu. — Peste ! je le crois bien ! En hiver je ferme les voitures, je revends la contremarque. Au mois de mai, je deviens gros négociant : j'ai l'entreprise générale du hanelon ; c'est moi qui fournis tous les petits marchands de cette denrée printanière. Mais ma spécialité principale c'est de glisser le poulet aux biches inquiètes de l'avenir.

M. le président. — Comment cela ? quel est ce genre d'industrie ?

Le prévenu. — Mon président, voilà la chose : On a beau s'appeler Rose-Pompon, Bouton-d'Amour ; on a beau être brune ou blonde ou rouge carotte, comme c'est le grand genre, il vient un moment où l'on a besoin de M. Dorigny et des produits de la *chimique* pour replâtrer son minois. Alors on a peur de perdre son Arthur, on se fait remettre des

lettres, le poulet de tout à l'heure, que je laisse tomber par *maladresse* devant M. Cocardès, un fier jobard, qui me tire les oreilles pour m'arracher l'aveu que le prince *Carotini* adore sa belle, veut l'emmenner à Moscou, où il lui promet plusieurs termes et deux mille Cosaques pour ses menus plaisirs ! (Hilarité.)

M. le président. — Assez ! assez, la justice se déclare suffisamment éclairée.

Le tribunal condamne *Sanlesou* à un an d'emprisonnement.

Le condamné se retire en chantant :

Y a plus d'plaisir que d'peine,  
La brigade-dondaine !  
A été mis sous l' scellé,  
La brigade-dondé !

## Chronique Locale.

Le conseil municipal, dans sa séance du 15 avril, a voté, sur la proposition du maire, un secours de 600 fr. à la veuve et aux enfants du sieur Béhu.

Ce matin à 6 heures, à la reprise des travaux, un nouvel accident est arrivé au chantier du Théâtre. Un jeune homme de 18 ans, nommé Valteau, est tombé de toute la hauteur de l'édifice. Il a, paraît-il, un bras et l'os du fémur cassés, et ressent de vives douleurs dans tous le corps. On espère cependant que ses jours ne sont pas en danger.

Ce jeune homme était monté dans une échelle pour examiner les cordages et des nœuds qui n'avaient pas servi depuis samedi, et qui paraissaient dérangés, quand tout-à-coup cette échelle glissa sur l'échafaudage, mouillé par la pluie de la nuit dernière, et entraîna le malheureux dans l'espace.

La construction de la gare de Saint-Nazaire avance rapidement, et il est à peu près certain qu'elle sera inaugurée avant la fin de l'année.

Les travaux du bassin sont poussés activement, et à la fin de 1865 il y aura 3,065,000 f. de dépensés.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu hier à deux heures la députation du Corps-Législatif chargée de lui présenter l'Adresse votée par le Corps-Législatif, en réponse au discours prononcé par Sa Majesté à la séance d'ouverture de la session.

L'Empereur a répondu :

« Monsieur le président,

» En recevant l'Adresse, ma première pensée est de remercier le Corps-Législatif de

» son concours et de me féliciter de voir ma conduite comme mes intentions loyalement comprises et énergiquement soutenues par les députés du pays.

» Vous défendez tous les ans avec fermeté nos lois fondamentales qui maintiennent un juste équilibre entre les pouvoirs de l'Etat. — Le pays vous en sait gré. Sous le régime actuel sa vie se développe ; il voit ses entraves administratives disparaître, le progrès assuré, la sécurité garantie. — Par le mouvement électoral, le retentissement de la tribune et de la presse, il sent bien qu'il est libre. Aussi, loin de vouloir abattre l'arbre qui a porté de bons fruits, les masses qui travaillent, les classes qui possèdent, les hommes qui se souviennent, ceux qui entendent et lisent, redoutent plus encore les abus de la liberté que les abus du pouvoir.

» Continuez donc avec calme vos travaux. » Après avoir parcouru les sphères élevées de la théorie, occupez-vous pratiquement des lois qui vous sont proposées ; elles ont pour but l'amélioration morale et matérielle de l'individu par l'éducation et le travail, de la commune et du département par l'extension de leurs attributions.

» Sans vouloir sans cesse tout changer, contentons-nous d'apporter chaque jour une pierre nouvelle à l'édifice. La base est large ; il ne saurait s'élever trop haut. »

Les paroles de Sa Majesté ont été saluées des cris répétés de *Vive l'Empereur* !

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### Marché de Saumur du 15 Avril.

Froment (l'hectol.)	15 15	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité,	14 56	Paille hors barrière	52 06
Seigle.	9 —	Foin.	id. 96 64
Orge.	8 50	Luzerne (les 750 k)	97 50
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	150 —
Fèves.	14 —	— de luzerne.	112 —
Pois blancs.	28 —	— de colza.	28 50
— rouges.	28 —	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	54 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	45 —	— cassées (50 k.)	— —

### COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 180
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur.	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id. 55 à »
Saint-Léger et environs.	1 <sup>re</sup> id. 45 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs.	1 <sup>re</sup> id. 42 à »
Id.	1864, 2 <sup>e</sup> id. 38 à »
La Vienne, 1864.	30 à 34

### ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.	90 à 120
Champigny, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité 220 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Restigny 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 <sup>re</sup> id. 75 à »
Id.	2 <sup>e</sup> id. 62 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

» de l'acier. Cette sensation le tira de son sommeil et il vit, de ses yeux éveillés, deux gaillards sauter à bas de sa voiture. Lorsque le saisissement qu'il éprouvait lui permit de crier, les bandits étaient déjà loin. Ils avaient soustrait au sieur Jacques M... une soixantaine de francs contenus dans ses poches, la limousine qu'il avait sur le dos et jusqu'à la longe de son cheval.

» Plainte a été portée, et la justice informe. »

(Courrier de Paris).

Justine, à l'exemple du vice-roi de Sardaigne et du cultivateur de Vernouillet, avait eu une révélation, malheureusement incomplète et tardive.

On se souvient que la veille, la jeune fille avait raconté à sa tante un songe dont le souvenir vague l'épouvantait et qui n'était autre que le commencement de l'horrible drame qui devait s'accomplir la nuit suivante.

Par un de ces mystérieux effets dont la cause existe dans une tension persistante de l'esprit vers un même sujet, effet assez fréquent chez les personnes sujettes aux rêves, aux hallucinations, après vingt-quatre heures d'intervalle, Justine s'était retrouvée sous l'influence de la même vision, qui cette fois avait pris les proportions d'un fait accompli.

En rêve donc, elle avait assisté à la mort de Just. En rêve encore elle avait vu la Magdeleine s'avancer, marcher vers la porte, l'ouvrir, entrer, hésiter indécise ; elle l'avait vue également, écarter la couverture de Jeanne, et frapper la pauvre endormie.

Sous l'empire de cet horrible spectacle qui tenait du cauchemar et de la réalité. Justine était tombée du somnambulisme passif dans le somnambulisme actif ; et, guidée par les bons sentiments que surexcitait une puissance surnaturelle, elle s'était levée pour secourir sa tante... ou pour se défendre elle-même contre les attaques de l'assassin qui s'avavançait vers elle.

Quoi qu'il en soit, Justine, arrivée aux deux tiers de la chambre, se baissa et ramassa le coutelas ensanglanté qui était tombé des mains de Magdeleine, puis elle continua de marcher vers la meurtrière.

Nous l'avons dit, Magdeleine reculait toujours, les bras tendus en arrière : elle fut bientôt acculée au lit, et ses mains touchèrent le corps de Jeanne... elle rencontra sous ses doigts un liquide épais, gluant et tiède... c'était le sang qui coulait de la plaie... et elle crut même sentir la main crispée de la vieille se cramponner après sa manche...

La terreur lui rendit des forces... elle bondit de

côté en jetant un cri terrible, s'élança vers la porte qu'elle referma derrière elle avec violence et s'enfuit, oubliant sur la route, en face de la cabane, son panier et ses sabots auprès du cadavre de Just.

Le bruit qu'elle fit en s'échappant, le cri qu'elle jeta en fuyant, tirèrent brusquement Justine de son état de somnambulisme, et la pauvre fille tomba inanimée sur le sol, à côté du lit de sa tante et tenant dans sa main crispée le couteau de la Magdeleine.

Cependant, ainsi que le pensait Justine, au fond de son cœur, Jules Raimbaud ne l'avait pas oubliée ; si son âme avait été douloureusement frappée et par ce qu'il avait vu dans l'église de la Bouille et par les calomnies de la Magdeleine, le jeune chirurgien ne pouvait se résoudre absolument à voir une coupable dans celle qu'il avait regardée comme sa fiancée. Il en était venu, ainsi que cela arrive aux cœurs sincèrement épris, à chercher, sinon encore à trouver, des excuses en faveur de Justine.

Cette aumône après tout, se disait-il, ce n'est pas à elle qu'elle était faite, et la honte n'en saurait jaillir sur elle... son regard me l'a dit... elle ignorait l'ignoble métier de sa tante, et encore la con-

duite de cette malheureuse femme n'est-elle pas en quelque sorte excusable?... car c'est pour Justine qu'elle mendiait. Quant aux bruits injurieux, aux rapports qu'on lui avait faits sur la bien-aimée de son cœur, notre amoureux se disait encore, qu'à tout prendre rien n'était prouvé, qu'on avait pu se tromper... que peut-être la méchanceté n'était pas étrangère à ces bruits malveillants.... Bref, pendant quinze jours, Raimbaud fut en proie aux tortures du doute. Vingt fois il voulut reprendre le chemin de la Bouille, et vingt fois une fausse honte l'avait retenu ; mais son congé était sur le point d'expirer, il fallait en finir : d'ailleurs, dans tous les cas, il lui importait d'avoir une explication avec la jeune fille, ne fût ce que pour lui dire adieu si elle était coupable ; pour lui demander pardon, s'il la trouvait innocente.

Le voyage à la Bouille fut donc résolu.

(La suite au prochain numéro).

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON, ruelle du Petit-Pré.  
Plusieurs MORCEAUX DE VIGNE, avec pavillon, au Clos-Poinçon et aux Galmoises.  
UNE CAVE, au Clos-Bonnet.  
S'adresser audit notaire. (166)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars 1866,

LA FERME

**DE LA TREILLE**

Située communes de Montreuil-Bellay, Saint-Just-sur-Dive et Méron, d'une contenance totale de 30 hectares environ, ci..... 30 h.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay. (180)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

ENVIRON DIX HECTARES DE

**TERRES LABOURABLES ET PRÉS**

Dépendant de la propriété du Petit-Mans, situés communes de Montreuil-Bellay et de Saint-Martin-de-Sanzay.

La vente en détail de ces immeubles serait facile.

S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

A L'ADJUDICATION,

Qui sera annoncée postérieurement, 22 hectares 14 ares 36 centiares de BOIS-TAILLIS,

NOMMÉS

**LES BOIS DE MÉRON**

Situés commune du même nom et joignant les bois de M<sup>me</sup> la comtesse de Laistre.

S'adresser à M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>me</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

**A VENDRE**

A LOUER

**OU A ARRENTER**

UN VASTE MAGASIN

Rue du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE.

**A LOUER**

Présentement,

**UNE MAISON**

Servant à l'exploitation d'un commerce de liquides, avec écurie à 2 chevaux, remise, cour, pompe, jardin, etc.

S'adresser à M. BOUTIN-CHAPELLE, rue de Bordeaux, n° 25, Saumur.

**A VENDRE**

UNE BONNE

**ÉTUDE DE NOTAIRE**

Dans l'arrondissement de Cholet.

S'adresser à M. PELLETIER, avoué à Cholet. (184)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**BELLE VENTE MOBILIERE**

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le jeudi 20 avril 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, au Château de Saumur, chez M. le commandant, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Un très-bel aménagement de salon, console, guéridon, table de jeu, glaces, pendules, flambeaux, table et chaises de salle à manger, très-beaux rideaux de lits et de croisées, en damas, reps et indiennes, lits, matelas, couvertures, linge, bureau, tables de toilette, tables de nuit, fauteuil Voltaire, un beau canapé de bureau, outils de jardinage, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**UNE JOLIE MAISON**

Avec salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier et cave, rue du Petit-Maure.

S'adresser à M. RIVAUD. (185)

**A LOUER**

Présentement,

**MAISON DU TIVOLI**

Route d'Angers,

Commune de Saint-Lambert,

Avec BEAU JARDIN enclos de murs, bien affrôité, d'une contenance de 27 ares 50 centiares.

S'adresser à M. DUTERTRE, à la gendarmerie de Saumur. (186)

**FONDS DE CORDERIE**

**A CÉDER DE SUITE,**

A Fontevault.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE A LOUER,**

Un JARDIN de 15 à 20 ares, entouré de murs et bien planté, avec Pavillon, dans la banlieue de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**UNE AUBERGE**

Rue St-Nicolas, n° 8, à Saumur.

M<sup>me</sup> PRIOU, auteur de l'Oïdiocide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

**MALADIE DU SANG.**

**TRÉSOR DE LA SANTÉ**

**GRAINE de MOUTARDE BLANCHE**

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande),

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

**EN VENTE:**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

**ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,**

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Paraissant à Paris tous les jeudis

Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Edition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

**LA CHIMIE TECHNIQUE**

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux ; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel ; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels ; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques ; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels : l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture ; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender ; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

**REVUE DE L'ANJOU**

ET

**DE MAINE-ET-LOIRE**

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 AVRIL.			BOURSE DU 17 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 60	»	»	67 70	»	10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	96	»	»	96	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	451 25	»	»	450	»	1 25
Banque de France. . . . .	3550	»	»	»	»	»
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1290	5	»	1295	5	»
Crédit Foncier colonial . . . . .	650	»	»	650	»	»
Crédit Agricole . . . . .	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel . . . . .	725	2 50	»	722 50	»	2 50
Crédit Mobilier . . . . .	813 75	»	1 25	812 50	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris . . . . .	955	»	»	957 50	2 50	»
Orléans (estampillé) . . . . .	851 25	»	»	850	»	1 25
Orléans, nouveau . . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes) . . . . .	1055	»	7 50	1057 50	2 50	»
Est. . . . .	526 25	3 75	»	527 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	970	10	»	967 50	»	2 50
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	608 75	»	»	610	1 25	»
Ouest. . . . .	530	»	»	531 25	1 25	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1670	»	5	1660	10	»
Canal de Suez . . . . .	460	»	»	460	»	»
Transatlantiques. . . . .	535	»	»	532 50	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 80	»	05	65 75	»	05
Autrichiens . . . . .	445	5	»	440	»	5
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	550	»	2 50	548 75	»	1 25
Victor-Emmanuel . . . . .	305	»	1 25	306 25	1 25	»
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	273 75	»	5	275	»	1 25
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	558 75	»	»	555	»	3 75
Saragosse . . . . .	385	»	1 25	380	»	5
Séville-Xérés-Séville . . . . .	221 25	»	»	220	»	1 25
Portugais . . . . .	247 50	3 75	»	243 75	»	3 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	315	»	»	316 25	»	»
Orléans . . . . .	300	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	298 75	»	»	300	»	»
Ouest . . . . .	298 75	»	»	298 75	»	»
Midi. . . . .	297 50	»	»	298 75	»	»
Est. . . . .	302 50	»	»	302 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.